

anglais, et qui fut sauvé par l'adresse et le courage de Mme l'Hopital, aïeule de l'honorable M. de l'Hopital, ancien maire d'Evreux. On peut conclure de la découverte que nous signalons que le prétendant laissa comme souvenir à Mme l'Hopital son cordon de l'ordre du Bain, qui l'eût sans doute embarrassé sous le déguisement qu'il dut prendre pour continuer sa route. D'après Saint-Simon, la maîtresse de poste qui sauva le malheureux fils de Jacques II serait morte vers 1740; celle qui donna le cordon à l'église de Nonancourt serait alors la belle-fille de la première

— Depuis quelques temps, des ouvriers sont occupés à démolir le mur et la grille qui se trouvent devant le palais de justice de Montréal. Ce travail est bien nécessaire. Nous pensons qu'il sera suivi par la destruction de la dernière aile de l'ancienne prison et que, pendant le printemps prochain on fera devant le tribunal une place ou un jardin en rapport avec la beauté de ce monument.

Il est élevé sur les ruines du premier palais de justice, qui fut construit en 1803, avec une prison adjacente. Un M. Larose entreprit et mena à bonne fin les travaux de maçonnerie. Si nous ne nous trompons, la grille fut fabriquée et posée par M. Gosselin. Pour la couler, on établit, dit-on la première fonderie de Montréal.

Vers cette époque, le collège de la ville, fixé sur l'espace qu'occupe aujourd'hui la place Jacques-Cartier brûla, et en 1805 fut dressée la colonne Nelson. De 1803 à 1836, la prison fut affectée à sa destination primitive. Mais alors on érigea la nouvelle maison de détention, au Pied du Courant, et celle de la place Jacques-Cartier fut abandonnée. En 1836 ses salles étaient occupées par les malheureux sans emploi et la police volontaire, sous la présidence de M. Louis Pelletier. En 1837 les bâtiments servirent de prison politique. En 1839 on y caserna des troupes. Et ils tirèrent lieu de quartier jusqu'en 1844. Le 18 juillet de cette année un incendie dévora complètement le palais de justice dont la reconstruction fut reprise l'automne suivant. Durant l'hiver de 1846, démolition de la moitié de la vieille prison. L'autre moitié reste consacrée à la cour de police jusqu'au 1er mai 1856, où les bureaux sont transférés dans le nouveau palais de justice.

L'ancienne prison était un long corps de logis, flanqué de deux ailes et entouré de murs par derrière seulement. Au centre, vis-à-vis du Champ-de-Mars, et au-dessus de la porte du préau on apercevait la potence. Les bras de fer qui la soutenaient se voient encore. Les deux derniers coupables pendus à ce gibet, furent suppliciés en 1833. L'un se nommait Adolphus Dewy, l'autre Brien, dit Desrocher. Le premier avait tué sa femme, le second sa belle-sœur.

Devant la prison s'étendait une esplanade au milieu de laquelle fut dressé, jusqu'en 1830, le pilori. On y attachait certains délinquants (les faux monnoyeurs surtout), la tête passée dans un carcan. Ces misérables étaient obligés de tourner durant une heure ou plus, en butte aux huées et aux invectives de la foule, que le spectacle ne manquait jamais d'attirer près du pilori.

Heureusement la civilisation a enfin condamné ces scènes odieuses, plutôt faites pour provoquer les passions mauvaises que pour les réprimer, et, dans quelques mois, sans doute, il ne restera plus à Montréal, une seule pierre d'un édifice qui évoque encore à la mémoire tant de tristes souvenirs.—Pays.

BULLETIN DES BONS EXEMPLES.

—L'*Univers*, journal de Paris, contenait, dans un de ses derniers numéros, le récit d'un trait de probité qui mérite d'attirer surtout l'attention de nos jeunes lecteurs. Nous nous faisons un devoir de le reproduire :

« Il y a quelques jours, à Paris, dans le bas de la rue Montmartre, le petit ramoneur, Baptiste Peuf, poussa du pied et ramassa un chiffon de papier souillé de boue. On n'est pas Auvergnat sans être commerçant. Malgré son jeune âge, Baptiste reconnu sur le champ qu'il tenait un billet de banque, un billet de mille francs, ne vous déplaise. Il jeta un petit cri sauvage et se mit à gambader.

Une dame qui le suivait des yeux s'approcha de lui.
— Mon petit homme, dit-elle, sais-tu ce que tu viens de trouver-là ?
— Oui, Madame, c'est un billet de banque, et, s'il est à vous le voici.
— Non, il ne m'appartient pas, mais que vas-tu en faire ?
— Tiens ! c'est bien simple. Il y a un commissaire par ici, je suppose.
— C'est très bien, mon petit ; allons, va le porter tout de suite.

L'enfant se dirigea vers le bureau du commissaire de police. La dame, qui le suivait à distance, eut la satisfaction de voir qu'il ne s'échappait point par la tangente, comme on dit à l'Ecole polytechnique. Le billet fut presque aussitôt réclamé par Mme T..., qui, après avoir parcouru tout le quartier, avait enfin songé à aller faire sa déclaration au bureau de police de la section Saint-Eustache. Elle y entra presque en même temps que le petit ramoneur ; peut-être l'eut-elle embrassé, si on avait eu le loisir de le débarbouiller, mais, en attendant, elle mit 20 francs dans sa petite patte noire en disant :

— Je n'ai que cette somme dans mon porte-monnaie, mais viens ici demain, M. le commissaire te donnera encore 20 fr. de ma part

Baptiste se voyant en possession de quatre pièces de cent sous, se livra à une pantomime joyeuse qui divertit beaucoup l'assistance.

— Eh bien ! lui dit-on, tu vas aller confier cela à ton patron.
— Au patron ? Plus souvent !... que je n'en entendrai plus parler. Je veux l'envoyer au pays. Comment faut-il faire pour cela ?

Mme T... conduisit l'enfant au bureau de poste le plus voisin ; elle écrivit elle-même une petite lettre à la mère de Baptiste, et, par un mandat sur la poste, lui envoya 50 fr. qui vont faire émeute dans une chaumière du Cantal."

— Le manuel général de l'Instruction primaire rapporte un trait de probité analogue et qui sert de pendant à celui que l'on vient de lire.

Un billet de 1000 francs ayant été perdu, le 25 février dernier, dans la commune Chevrésis-Monceau, par un berger au service de M. Sarrasin, cultivateur à Mesbrecourt, a été retrouvé par un jeune homme nommé Eugène Coulon, âgé de dix-sept ans, qui s'est empressé de le porter chez M. le Maire de la commune. Ce jeune homme, qui vient de faire preuve d'une grande probité, appartient à une des familles pauvres du pays. M. Sarrasin, pour le récompenser, lui a donné une somme de 50 francs. La commune de Chevrésis lui a aussi fait don d'une pareille somme.

ANNONCES.

A VENDRE

AU

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

A MONTREAL,

ET CHEZ LES

PRINCIPAUX LIBRAIRES

DE MONTREAL ET DE QUEBEC :

LE

"JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,"

ET

"The Journal of Education,"

POUR 1858.

Les deux journaux reliés en un volume avec un élégant couvert en toile \$2:00
Chaque journal séparé avec couvert en toile 1:30
Chaque journal séparé cartonné 1:12

On trouvera ces recueils très propres à être distribués comme récompenses dans les Collèges et les Ecoles. Les Directeurs de Collèges et Académies, les Commissaires d'Ecole et les Instituteurs en général, qui achèteront, pour cette fin, six exemplaires ou plus, obtiendront une RÉDUCTION DE VINGT POUR CENT sur les prix indiqués. Ils pourront se les procurer soit au Bureau de l'Éducation à Montréal, ou au Bureau de Thomas Roy, écuier, Agent du département à Québec.

Les personnes, qui se proposent d'en acheter, feront bien d'envoyer leurs commandes immédiatement, car nous n'avons en mains qu'un bien petit nombre d'exemplaires.

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Supplément de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur. On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education" rédigé par le Supplément de l'Éducation et par M. John Radiger, assistant-rédacteur. Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'Instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix : un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec, et pour la campagne, en adressant au bureau de l'Éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.

Des Presses à Vapeur de Sénécal, Daniel & Cie., 4, Rue Saint Vincent.